

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
10 Février 2017**

OBJET : Action "La culture comme outil d'insertion professionnelle et levier de remobilisation personnelle et professionnelle": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Cultures du Cœur 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 10 Février 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

-d'attribuer à l'association Cultures du Cœur 13 une subvention d'un montant de 35 000,00 €, dans le cadre du renouvellement de l'action « La culture comme outil d'insertion professionnelle et levier de remobilisation personnelle et professionnelle » ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au présent rapport.

Cette dépense d'un coût total de 35 000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée